N° C 21.045

PSDA/DEEI/SCT/JG

Rapporteur : M. Crocq

Développement économique – Tourisme – SPL "Destination Rennes" – Délégation de service public n° 16322 relative à la gestion et à la promotion du Centre des congrès du Couvent des Jacobins – Subvention d'équipement 2021 – Avenant n° 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h36.

**Présents :** 002 ANDRO Rozenn, 003 APPERE Nathalie, 004 ARMAND Régine, 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 007 BESSERVE Laurence, 008 BETTAL Khalil, 014 BOULOUX Mickaël, 015 BRETEAU Pierre, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 025 COCHAUD Yannick, 026 COMPAGNON Charles, 028 CROCQ André, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier, 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé, 036 DUCAMIN Marie, 038 FAUCHEUX Valérie, 040 GALIC Sylvie, 041 GANDON Carole, 043 GOATER Jean-Marie, 045 GOMBERT Jean Emile, 046 GUERET Sébastien, 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 052 HOUSSIN René-François, 053 HUAUME Yann, 054 ID AHMED Zahra, 061 LE BIHAN Thierry, 063 LE FLOCH Anne, 065 LE GENTIL Morvan, 066 LEBOEUF Valérie, 067 LEFEUVRE Gaël, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc, 069 LENORMAND Monique, 070 LOUAPRE Françoise, 071 MADIOT Morgane, 074 MONNIER Daniel, 077 MORVAN Franck, 078 NADESAN Yannick, 079 NOISETTE Nadège, 081 PARMENTIER Mélina, 082 PELLERIN Isabelle, 084 PINAULT Pascal, 086 POLLET Matthieu, 088 PRIZE Laurent, 090 PUIL Honoré, 093 ROUAULT Jean-Claude, 095 ROULLE Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUMACKER Eve, 102 SEMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 106 THEBAULT Philippe, 107 THEURIER Matthieu, 110 VINCENT Sandrine, 111 YVANOFF Daniel, 112 ZAMORD Priscilla.

**Ont donné procuration** : 001 AFFILE Gwendoline (à 002 ANDRO Rozenn), 005 BECHET Annick (à 071 MADIOT Morgane), 009 BINARD Valérie (à 096 ROUSSET Emmanuelle), 010 BONNIN Philippe (à 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie), 011 BOUCHER Nicolas (à 054 ID AHMED Zahra), 012 BOUCHONNET Iris (à 078 NADESAN Yannick), 013 BOUKHENOUFA Flavie (à 102 SEMERIL Sébastien), 016 BRIERO Lénaïc (à 003 APPERE Nathalie), 017 CAILLARD Michel (à 112 ZAMORD Priscilla), 018 CAREIL Benoît (à 038 FAUCHEUX Valérie), 019 CAROFF-URFER Sandrine (à 041 GANDON Carole), 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat (à 043 GOATER Jean-Marie), 021 CHAPELLON Didier (à 049 HAMON Laurent), 022 CHEVALIER Marion (à 099 SALMON Philippe), 027 CRESSARD Antoine (à 045 GOMBERT Jean Emile), 029 DAUCE Henri (à 111 YVANOFF Daniel), 033 DENIAUD Marion (à 065 LE GENTIL Morvan), 035 DESMOTS Xavier (à 107 THEURIER Matthieu), 037 EON Pierre (à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre), 039 FOUILLERE Christophe (à 102 SEMERIL Sébastien), 042 GAUTIER Nadine (à 093 ROUAULT Jean-Claude), 044 GOBAILLE Françoise (à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre), 047 GUILLOTIN Daniel (à 082 PELLERIN Isabelle), 048 HAKNI-ROBIN Béatrice (à 096 ROUSSET Emmanuelle), 055 JEANVRAIN Mathieu (à 043 GOATER Jean-Marie), 056 JEHANNO Anaïs (à 026 COMPAGNON Charles), 058 KOCH Lucile (à 038 FAUCHEUX Valérie), 059 LABBE Stéphane (à 069 LENORMAND Monique), 060 LAHAIS Tristan (à 046 GUERET Sébastien), 062 LE BOUGEANT Didier (à 082 PELLERIN Isabelle), 064 LE GALL Josette (à 034 DEPOUEZ Hervé), 072 MAHEO Aude (à 067 LEFEUVRE Gaël), 073 MARIE Anabel (à 051 HERVE Marc), 075 MONNIER Jean-François (à 049 HAMON Laurent), 076 MOREL Cyrille (à 002 ANDRO Rozenn), 080 PAPILLION Cécile (à 112 ZAMORD Priscilla), 083 PETARD-VOISIN Chantal (à 014 BOULOUX Mickaël), 085 PINCHARD Jacques (à 079 NOISETTE Nadège), 087 PRIGENT Alain (à 067 LEFEUVRE Gaël), 089 PRONIER Valériane (à 046 GUERET Sébastien), 091 QUEMENER Aurélie (à 052 HOUSSIN René-François), 092 REMOISSENET Laetitia (à 015 BRETEAU Pierre), 094 ROUGIER Gaëlle (à 107 THEURIER Matthieu), 097 ROUX Catherine (à 031 DEHAESE Olivier), 104 SIMON Luc (à 036 DUCAMIN Marie), 105 STEPHAN Arnaud (à 032 DEMOLDER Michel), 108 TONON Selene (à 051 HERVE Marc), 109 TRAVERS David (à 003 APPERE Nathalie).

**Absents/Excusés :** 057 KERMARREC Alain.

M. Nadesan est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 5 mars 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h01.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales, codifiée sous l’article L 1531-1 ;*

*Vu le Code de commerce ;*

*Vu le Code du Tourisme et notamment les articles L 133-2 à L 133-10, L 134-1, L 134-2, L 134-5, L 134-6, L 211-1 à L 211-6, L 213-1, L 213-4 ;*

*Vu la circulaire ministérielle du 29 avril 2011 relative au régime juridique des SPL et SPLA ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole Rennes Métropole ;*

*Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire de Rennes Métropole et notamment les orientations 2, 10 et 11 ;*

*Vu la délibération n° C 13.206 du 20 juin 2013 relative à la Création de la Société Publique Locale (SPL) "Destination Rennes" ;*

*Vu la délibération n° C 13.207 du 20 juin 2013 relative à l’approbation de la Convention d’objectifs et de moyens pluriannuelle 2013-2015 à conclure avec la Société Publique Locale (SPL) « Destination Rennes » ;*

*Vu la délibération n° C 13.371 du 24 octobre 2013 approuvant la stratégie touristique de Rennes Métropole ;*

*Vu la délibération n° C 16.231 du 20 octobre 2016 approuvant le choix de la SPL « Destination Rennes » en qualité de Délégataire de service public pour la gestion, l’exploitation et la promotion du Centre des Congrès Couvent des Jacobins ;*

*Vu la délibération n° C 17.322 du 21 décembre 2017 relative à l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de service public pour la gestion, l’exploitation et la promotion du Centre des Congrès Couvent des Jacobins ;*

*Vu la délibération n° C 18.218 du 13 décembre 2018 relative à l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de service public pour la gestion, l’exploitation et la promotion du Centre des Congrès Couvent des Jacobins ;*

*Vu la délibération n° C 19.124 du 26 septembre 2019 relative à l'avenant n° 3 au contrat de Délégation de service public pour la gestion, l’exploitation et la promotion du Centre des Congrès Couvent des Jacobins ;*

*Vu la délibération n° C 20.126 du 19 novembre 2020 relative à l'avenant n° 4 au contrat de Délégation de service public pour la gestion, l’exploitation et la promotion du Centre des Congrès Couvent des Jacobins.*

EXPOSE

Les relations entre Rennes Métropole et la SPL Destination Rennes s'expriment à travers quatre volets : l'office de tourisme métropolitain, l'attractivité de la destination pour les rencontres professionnelles, l'attractivité économique et l'exploitation du centre des congrès. Ces trois premières missions font l'objet de conventions triennales d'objectifs et de moyens. L'exploitation du centre de congrès du Couvent des Jacobins a quant à elle donné lieu à une délégation de service public pour une durée de 9 ans, sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2025. Cette DSP a été confiée par délibération du 20 octobre 2016, à la SPL Destination Rennes, sous forme de régie intéressée.

Le contrat de DSP prévoit que le délégataire SPL Destination Rennes demande chaque année une subvention d'équipement à Rennes Métropole pour la prise en charge du coût de ces investissements selon un plan d'investissement pluriannuel établi sur toute la durée du contrat. Pour 2021, le plan prévoyait 10 000 € pour la réalisation d'investissements informatiques, bureautiques et web. Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 10 000 € nets de taxe pour l'année 2021, qui sera versée sur présentation des factures acquittées.

En outre, le délégataire signale qu'une solution technique peut être acquise pour fiabiliser les installations audiovisuelles des salles de commission et permettre une expérience utilisateur en toute autonomie (gestion de l'éclairage, de la vidéoprojection, du son, des stores…). Cet investissement estimé à 190 000 € HT a vocation à réduire les charges variables de 100 000 € par an (location de matériel, personnel…), charges couvertes à ce jour par les honoraires versés par Rennes Métropole. Par conséquent, il diminuerait la rémunération versée à Destination Rennes, celle-ci étant calculée sur le montant réel des charges d'exploitation supportées par le délégataire. Cet équipement est d'autant plus important cette année, en perspective de la réouverture du centre des congrès et de la montée en puissance des réunions hybrides présentiel/distanciel faisant encore plus appel à l'audiovisuel. Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement complémentaire de 190 000 € nets de taxe, qui sera versée sur présentation des factures acquittées, pour permettre à la SPL de financer cet investissement. En vue du versement de cette subvention complémentaire, il est proposé de modifier par avenant le plan d'investissement pluriannuel prévu au point 4°) de de l'annexe 11 "Note comptable et fiscale" du contrat de DSP.

Après avis favorable du Bureau du 18 février, le Conseil est invité à :

* approuver au titre de l'année 2021 l'attribution d'une subvention d’équipement d'un montant de   
  10 000 € nets de taxe à verser par Rennes Métropole à la SPL Destination Rennes pour la réalisation d'investissements informatiques, bureautiques et web nécessaires à l'exploitation du centre des congrès, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2021 ;
* approuver au titre de l'année 2021 l'attribution d'une subvention d’équipement complémentaire d'un montant de 190 000 € nets de taxe à verser par Rennes Métropole à la SPL Destination Rennes pour la réalisation d'investissements audiovisuels dans les salles de commission, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2021 ;
* approuver les termes de l'avenant n° 5 du contrat de DSP relative au Centre des congrès du Couvent des Jacobins qui porte sur le plan d'investissement pluriannuel du délégataire ;
* autoriser Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211.9 ou L.2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant ou tout acte s'y rapportant.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget annexe Centre des Congrès, chapitre 67, article 6742, fonction 01. Elle concerne la politique "Attractivité et développement économique" du secteur "Développement et attractivité touristiques" et du sous-secteur "Rencontres Professionnelles" (RM20P105O001 - opération Centre des Congrès - exploitation).

**o O o**

**Après en avoir délibéré, le Conseil,**

**Par 79 voix pour et 21 abstentions,**

**11 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Faucheux, Parmentier, Pellerin, Schoumacker,   
MM. Bouloux, Careil, Depouez, Huaumé, Le Bougeant, Pollet, Sémeril)**

* approuve au titre de l'année 2021 l'attribution d'une subvention d’équipement d'un montant de   
  10 000 € nets de taxe à verser par Rennes Métropole à la SPL Destination Rennes pour la réalisation d'investissements informatiques, bureautiques et web nécessaires à l'exploitation du centre des congrès, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2021 ;
* approuve au titre de l'année 2021 l'attribution d'une subvention d’équipement complémentaire d'un montant de 190 000 € nets de taxe à verser par Rennes Métropole à la SPL Destination Rennes pour la réalisation d'investissements audiovisuels dans les salles de commission, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2021 ;
* approuve les termes de l'avenant n° 5 du contrat de DSP relative au Centre des congrès du Couvent des Jacobins qui porte sur le plan d'investissement pluriannuel du délégataire ;
* autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211.9 ou L.2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant ou tout acte s'y rapportant.